

**Le Président de la MRAe Grand Est**

Réf : 2023AGE10

Metz, le 2 février 2023

**PJ:** Avis de la MRAe Grand Est

**Dossier suivi par :** Secrétariat MRAe

**tél :** +33 (0)3 72 40 84 30 (accueil téléphonique de 9h30 à 11h30 et de 14h00 à 16h00, du lundi au vendredi)

**Courriel :** [mrae-acal.migt-metz.igedd@developpement-durable.gouv.fr](mailto:mrae-acal.migt-metz.igedd@developpement-durable.gouv.fr)

Monsieur le Président  
Communauté d'agglomération Portes de France-Thionville

CS30054

57972 YUTZ CEDEX

[service.assainissement@agglo-thionville.fr](mailto:service.assainissement@agglo-thionville.fr)

Monsieur le Président,

Vous avez transmis à la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) de la région Grand Est une demande d'avis sur l'élaboration du zonage pluvial du territoire de votre communauté d'agglomération.

Vous trouverez ci-joint l'avis en question.

Je précise qu'il s'agit d'un avis simple, en application du code de l'urbanisme, qui porte sur la qualité de l'évaluation environnementale que vous avez réalisée, dans le rapport de présentation du dossier, ainsi que sur la prise en compte de l'environnement dans le projet. Vous avez la possibilité de rédiger un mémoire en réponse aux conclusions de cet avis, que vous pourrez insérer dans le dossier d'enquête publique.

Je vous informe que cet avis est mis à la disposition du public sur internet à l'adresse suivante : <http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/avis-rendus-sur-plans-et-programmes-r83.html>

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président de la Mission régionale  
d'autorité environnementale

Jean-Philippe Moretau

**MRAe**

Mission régionale d'autorité environnementale

**Grand Est**